

RÉNOVATION DU DIACONAT ?

Besoins, désirs et vocations

En cet automne 1963, les Pères du deuxième Concile du Vatican discutent du diaconat, et j'ai tout lieu de craindre que l'actualité qu'ils créent ne fasse de cette chronique avant même qu'elle ne paraisse, un document parfaitement « déphasé ».

Le débat, avouons-le, n'est pas de ceux qui ont passionné le public français¹. Et pourtant ce n'est pas dans un climat de spéculations cérébrales ou de froids calculs stratégiques que s'est posée et qu'a muri la question de la rénovation d'un diaconat permanent. Des hommes jeunes, dans les années terribles de 1940-1945, réfugiés, dispersés, chrétiens privés de tout

1. Nous nous référons dans cette chronique à quelques articles et livres récents : M.-D. EPAGNEUL, « Du rôle des diacres dans l'Eglise d'aujourd'hui », dans *Nouvelle revue théologique*, 1957 ; P. WINNINGER, *Vers un renouveau du diaconat*, Desclée De Brouwer, 1958 ; J. HORNEF, *Reverrons-nous le diacre de l'Eglise primitive ?* Ed. du Cerf, 1960 ; J. COLSON, *La fonction diaconale aux origines de l'Eglise*, Desclée De Brouwer, 1960 ; W. SCHAMONI, *Ordonner diacres des pères de famille*, *Ibid.*, 1961 ; P. WINNINGER et J. HORNEF, « Le renouveau du diaconat », dans *Nouvelle revue théologique*, 1961 ; V.P. BRASSEL, « A married diaconat ? », dans *The Heythrop Journal*, 1962 ; J. HORNEF, « Renaissance du diaconat », dans *Paroisse et Mission* n° 18, 1963 ; J. CLÉMENT, « Le diaconat en Orient », *Ibid.*

Sous la direction de K. RAHNER et H. VORGRIMLER, 26 théologiens de différents pays ont rédigé un symposium : *Diacono in Christo*, Herder, 1962. Nous nous référons également à ce gros volume allemand qui contient une très vaste bibliographie.

contact avec le sacerdoce, ont ressenti comme un manque dans l'Eglise cette absence des « antiques diaconies restées sans titulaires » (Winninger). La situation de leur pays, l'Allemagne, se stabilise ; ils s'engagent dans la « Caritas-Verband » (notre « Secours Catholique » en plus ample, matériellement et spirituellement plus soutenu), ils sont professeurs de religion dans les gymnases ; ils rentrent au séminaire de Bonn pour les auxiliaires permanents du clergé, et là, ils éprouvent le besoin d'une consécration qui définirait leur place dans la structure hiérarchique de l'Eglise, en même temps qu'elle leur infuserait les grâces de ce qu'ils regardent comme leur état. Une spiritualité diaconale, axée sur le « service », naît, précédant l'institution. En ces débuts fervents, les concepts ne sont pas toujours clairs ; ne parle-t-on pas, par exemple, de « diacres-laïcs » (vraie contradiction dans les termes !). Mais lorsque, dès 1948, le magistrat Joseph Hornef écrit des articles pour la restauration du diaconat, il sait de quoi il parle. Puis les ouvrages sur la question en langue allemande se multiplient à partir de 1953 (Schamoni, Hornef, Winninger, Rahner). Ils descendent en tant de détails et règlements concrets qu'ils nous laissent l'impression qu'on est à la veille d'une mise en place du nouvel organisme apostolique.

A ce moment l'Allemagne n'est pas seule à désirer des diacres permanents. Le clergé missionnaire s'interroge sur la manière de relancer le recrutement et le soutien spirituel du corps de ses catéchistes. L'Amérique du Sud se demande comment assurer un minimum de vie communautaire à ses paroisses sans prêtres. Un diaconat d'hommes mariés est peut-être une solution, se dit-on, sans se cacher toutefois de nombreuses difficultés (cf. Lépargneur pour le Brésil, Denis pour l'Afrique, D'Souza pour les Indes, van Bekkum pour l'Indonésie, etc.).

En France, des observateurs bien placés, comme le Père Epagneul et Mgr Rhodain, nous disent constater l'existence de vocations diaconales nombreuses, spécialement parmi les frères auxiliaires des nouveaux ordres religieux, les instituts séculiers, les séminaristes dépassés par l'ampleur de la vocation sacerdo-

tales. Or à ces vocations diaconales correspondent de nombreuses tâches dans nos paroisses comme dans les organismes diocésains. Pour être plus « prêtres », de nombreux pasteurs désireraient l'aide d'un diacre les déchargeant de besognes où ils n'ont point compétence. Signalons cependant que le clergé français, dans son effort pour regrouper les paroisses, ne souhaite pas particulièrement voir des diacres jouer le rôle de desservants dans les petites églises de campagne.

C'est en octobre 1957 que le magistère ecclésiastique prend pour la première fois en considération le souhait de si nombreux chrétiens. Répondant à la fois à un article du Père Epa-gneul et à un vœu émis au Congrès de Pastorale liturgique d'Assise², le pape Pie XII déclarait : « Nous savons qu'on pense actuellement à introduire un ordre du diaconat conçu comme fonction ecclésiastique indépendante du sacerdoce. L'idée, aujourd'hui du moins, n'est pas encore mûre ». En dépit de cette deuxième phrase réticente, le discours du saint Père était interprété par tous comme une invitation à étudier plus à fond la question, ce qui ne manqua pas d'être fait. Et le concile s'est tout naturellement emparé de la question, traitée dans le schéma « *de Ecclesia* ».

Rénovation d'une antique tradition :

splendeur du sacerdoce et salut des âmes

En somme face à des besoins pastoraux actuels, les souhaits se sont portés, non vers une innovation absolue, mais vers une restauration. Cela n'a pas l'avantage de rassurer les esprits conservateurs qui ne craignent rien tant qu'il soit montré au peuple que les traditions vont et viennent. D'autre part on peut se demander s'il n'y a pas manque d'imagination à recourir au passé lointain pour sauver le présent ; comme le dit W. Schamoni : « Ce qui s'est montré utile pendant de nombreux siècles

2. Vœu émis par Mgr van Bekkum, évêque d'Indonésie, en septembre 1956.

ne se recommande pas nécessairement à notre temps » (cf. réflexions analogues du Père Clément : il craint que, sous prétexte de rénover, on ne crée, « une entité absolument nouvelle »).

Aussi les partisans du diaconat indépendant du sacerdoce évitent-ils de trop se placer sur le terrain de l'archéologie. Avec eux nous éviterons de faire l'inventaire de tout ce qui a été récemment écrit sur les diacres du passé, dans des études scripturaires (Colson), historiques (Doens), conciliaires (Croce exploitant un texte tridentin trop oublié, sur l'exercice effectif des différents ordres). En Orient nous nous attendrions à trouver, toujours vivante, la tradition d'un diaconat indépendant ; le Père Clément nous apprend, hélas, que cette tradition a plutôt du mal à se survivre tant dans l'Eglise orthodoxe que chez les « uniates ». Des variations du passé, qui a connu bien des sortes de diacres (desservants de petites églises et souvent prédécesseurs du prêtre, hauts personnages des administrations épiscopales, etc.), nous tirons la conclusion d'une grande liberté pour l'avenir. Et c'est tant mieux ; puisque les situations locales réclament des diacres éventuels des ministères et des genres de vie extrêmement différents.

Si l'histoire ne dit rien de très décisif pour la restauration du diaconat, encore moins parle-t-elle en sa défaveur. Et la théologie ne saurait à son tour rien dire contre. Il lui faudrait condamner ses propres sources. Le rôle du théologien se réduit ici à expliquer comment une institution liée au sacrement de l'ordre peut tour à tour dans l'histoire de l'Eglise voir se développer et se restreindre son autonomie. A vrai dire la tâche n'est ni bien difficile ni bien neuve ; depuis longtemps chacun sait que l'Eglise a reçu de son Seigneur le pouvoir d'ordre comme une richesse globale ; elle peut le conférer à des ministres soit en plénitude soit partiellement et reste libre de distinguer les degrés et de fixer les rites de transmission (Rahner). En stricte rigueur « la fonction de successeur d'apôtre est seule absolument requise » à la permanence du sacerdoce ministériel (Epagneul). Il est cependant utile et bon que ceux qui exercent

une fonction dérivant de ce sacerdoce soient habilités à l'exercer par une consécration.

Si donc du fait que ses fonctions n'ont plus besoin d'être accomplies par des ministres spécialisés un ordre inférieur perd son autonomie, l'Église ne souffre d'aucune diminution de son trésor spirituel. Ainsi quand le diaconat s'est trouvé, de la fin du Moyen Âge à nos jours, pratiquement absorbé par la prêtrise, il n'en a pas pour autant « été dégradé et rabougri », selon l'expression de Schamoni. Ce genre de remarque aurait dû couper court à un certain lyrisme, hors de saison dans un débat objectif ; la beauté de l'Église, l'ampleur et la splendeur de son sacerdoce ne sont pas en cause ici, mais l'utilité et le service des âmes.

La théologie nous ramène donc à notre point de départ, je veux dire à une analyse de la situation actuelle. Exige-t-elle la réapparition du diacre autonome ? Oui, répondent, à peu près sans exception, les auteurs que nous avons lus. Tous s'indignent de voir d'une part des diacres enfermés dans nos séminaires, ne remplissant leurs fonctions que de manière factice³ et d'autre part les fonctions historiquement diaconales exercées tant bien que mal en partie par des prêtres surchargés, en partie par des laïcs. Ce sont précisément ces derniers qui ressentent « le besoin de pleins pouvoirs spéciaux conférés par une ordination particulière » (K. Rudolf).

Cette présentation générale est convaincante ; encore s'agit-il de repérer avec justesse dans le monde actuel des fonctions, spécifiquement liées au sacerdoce ministériel, et concrètement capables d'organiser la vie de cet homme nouveau que sera (peut-être) le diacre de demain.

3. Ici ne pourrait-on se demander si les diacres de nos séminaires et maisons d'études ne pourraient pas être plus amplement et judicieusement utilisés.

Promotion ou recul du laïc ?

Quel que soit son style de vie plus ouvert sans doute que celui du prêtre (ainsi du moins l'imagine-t-on), notre diacre sera résolument un clerc. Il aura des fonctions que le laïc ne peut remplir ou qu'il ne remplit que par subsidiarité et non sans une certaine gêne. Aussi n'entrera-t-il pas en concurrence avec les laïcs. Sur le plan des principes tous nos auteurs sont d'accord sur ce point.

Mais quand ils descendent dans le concret, certaines de leurs revendications pour la fonction diaconale laissent craindre un recul du laïc. Ainsi pour plusieurs la direction des œuvres d'assistance est apanage diaconal. Voilà bien un archéologisme contestable ! Et plus contestables encore sont les raisons qui l'appuient : ces œuvres manifestent visiblement et organiquement la charité du Christ dans son Eglise. (Bien sûr ! Mais en quoi cette manifestation est-elle de l'ordre du sacerdoce ministériel ?). Nous lisons même chez Winninger cette curieuse citation : « La parabole du bon Samaritain est la définition de l'office diaconal ». Jusqu'à présent nous avons cru l'exemple du Samaritain héritage indivis de tous les baptisés ! On nous objectera peut-être le « service des tables » des diacres primitifs. A cela il faut répondre que le sixième chapitre des *Actes* (où le mot diacre d'ailleurs ne figure pas) ne saurait être pris pour le récit d'une institution canonique, fixant la fonction des nouveaux officiers. Il importe de plus de marquer l'étroit rapport entre les « tables » primitives et l'Eucharistie⁴, rapports qu'on ne saurait faire revivre concrètement aujourd'hui. De toute

4. Colson s'appuyant sur l'analyse de l'Ecriture et des textes qumraniens voit ainsi la naissance de l'office diaconal dans la communauté apostolique : « Un jour vint où la diaconie des tables (« tables » à la fois eucharistiques et de repas commun) se différençia en deux services distincts : un service de présidents de l'offrande eucharistique réservé aux presbytres-épiscopos et un service plus matériel de préparation de l'offrande, consistant en la collecte des offrandes destinées à alimenter les tables et à être distribuées ».

Se souvenir aussi qu'on voit les premiers diacres — Etienne et Philippe — prêcher.

manière il serait fâcheux de donner aux laïcs l'impression qu'ils ont quelque infériorité dans l'ordre de la charité.

Plus généralement, le principe d'une consécration nécessaire pour tout service permanent dans l'Église n'est pas à absolutiser. Il faut d'abord se demander si tel ou tel service est ou non dérivé du pouvoir d'ordre. L'institution du diaconat marquera vite un recul du laïcat, si elle n'est pas rigoureusement pensée comme participation au sacerdoce, ou, selon les termes de Schamoni, « pouvoir d'ordre conféré en vue de l'édification du corps mystique, marquant une différence essentielle d'avec l'apostolat des laïcs ».

Ceci dit, on ne saurait que bien voir le futur diacre occupé à l'enseignement religieux et à la catéchèse, ce que désirent nos auteurs. Nous aimerions seulement qu'il soit précisé que les laïcs ne seront pas éliminés de ces secteurs : c'est là, ces dernières années, qu'ils ont pris au maximum conscience qu'eux aussi sont d'Église.

Afin de recommander le diaconat à notre attention, Hornef appuie sur les difficultés de l'Église à l'heure présente, en particulier sur un certain plafonnement de l'action catholique. Nous ne voulons pas ici discuter du fait. Mais, si fait il y a, il ne doit qu'inciter à faire mieux avec les meilleurs laïcs, non pas à cléricaiser encore plus notre action. D'autres auteurs, plus optimistes, envisagent une réussite de l'action des laïcs ; et alors selon eux, elle aboutira à des vocations diaconales. Ils posent là une certaine nécessité. D'après Winninger, par exemple, on se demande si une action catholique qui n'aboutirait pas à des minorés et à des diacres ne serait pas « un arbre dont les fruits ne mûriraient jamais ». Cette vue des choses, alors même qu'on recherche une promotion du laïcat, est bien fâcheusement cléricale.

Nous nous permettons d'insister : nous ne sommes pas contre la rénovation du diaconat, loin de là. Cependant l'espoir d'un monde bien cléricalement organisé, l'illusion aussi d'avoir des auxiliaires du prêtre faisant ce que font les laïcs, mais « en

mieux », risquent d'être pour la nouvelle institution un péché d'origine pesant lourd sur ses futurs développements. Ceci dit, le diaconat, bien compris, rendra d'utiles services aux mouvements laïcs : une culture religieuse plus adaptée, un sens plus concret de la pénétration de l'Évangile dans la vie familiale et professionnelle pourraient être mieux insinués par des diacres mariés, ou du moins de façon plus expérimentale, que par le clergé actuel. Et n'oublions pas l'exemple donné par ces hommes qui accepteront de vouer leur vie à un service d'Église dans la plus stricte humilité. Ces diacres futurs, W. Schamoni les voit déjà, d'après ceux qui, dès maintenant, se sentent une vocation diaconale, « le cœur disponible, prêts à faire en tout la volonté de Dieu, à travailler pour l'Amour crucifié et à souffrir, à servir Dieu comme diacre dans la mesure où leurs devoirs familiaux et professionnels le permettent ».

Le diacre et la solitude du prêtre

Le diacre est à voir comme très intimement associé à l'œuvre pastorale du curé, plus rarement à celle de l'évêque ou à quelque établissement ecclésiastique. La prédication - ou peut-être mieux la simple exhortation - l'enseignement religieux, l'office liturgique seront ses tâches propres. Il est, à sa manière, ministre de la Parole et du sacrement ; les rites de son ordination le rappellent explicitement (cf. Brassel, Kleinheyer, Schamoni).

La collaboration de ce nouveau venu avec le clergé paroissial ne manquera pas de poser des problèmes, mais dont on peut bien dire qu'ils ne seront pas insolubles. En gros, le prêtre, soulagé et moins seul, aura surtout à se réjouir de la présence du diacre. Il se demandera plutôt comment en trouver un (cf. Hornef).

Tous nos auteurs sont sensibles, justement sensibles, au drame de l'Église actuelle, trop coupée du monde, dont le sacerdoce en particulier atteint difficilement les masses. Le prêtre de nos jours, disent-ils, a besoin « d'un pont » qui le joigne au

laïcat. Ils estiment que le diacre sera ce pont. On voit bien pourquoi : le diacre vivra davantage comme tout le monde, au dernier degré de la hiérarchie, il intimidera moins, tandis que par ailleurs il participera comme le prêtre à l'« unique sacerdoce ». Je me méfie pourtant pas mal de cette vue du diacre-pont. D'abord il nous faudra bientôt trop de ponts : n'oublions pas que le prêtre est déjà un pont, selon une vue bien classique, et rien ne dit que le diacre à son tour ne sente le besoin de nouveaux joints entre lui et la foule des fidèles, et ainsi de suite ! Plus sérieusement, le diaconat ne paraît pas un remède proportionné au mal à guérir ; nos auteurs ne se font d'ailleurs pas d'illusion sur ce point. Mais un remède insuffisant est toujours dangereux : il laisse croire qu'on a fait ce qu'il fallait contre le mal. Dans notre cas, je crains que l'institution diaconale pousse le prêtre à se résigner à sa coupure d'avec le monde d'aujourd'hui. N'a-t-il pas le diacre sur qui se remettre du soin d'être un contemporain des hommes ? Ce danger n'est pas illusoire, d'autant qu'une certaine littérature nous a trop habitués à situer le prêtre hors du monde des hommes, en raison même de sa fonction. Parmi les promoteurs du diaconat, certains paraissent l'admettre. Le fait s'érige indûment en norme. Ainsi nous lisons chez Hornef : « Le prêtre s'isole du peuple pour appartenir à Dieu. Malheureusement avec le temps, cette attitude a abouti à une séparation. Il sera plus facile au diacre de conserver le contact avec le peuple ». Nous le souhaitons également, mais non sans ajouter cet autre souhait que l'apparition du diacre ne soit pas le renforcement de l'isolement sacerdotal, si contraire à la mission de l'Église.

Très souvent la même réalité peut donner des résultats contradictoires, les meilleurs et les pires. Ainsi en est-il du diaconat : selon qu'on y prendra plus ou moins bien garde, il sera multiplication et assouplissement des échanges, ou à l'inverse cloisonnement accru.

Des pères de famille ordonnés diacres ?

De tous les problèmes que pose le diacre, aucun ne soulève

plus de discussions que son mariage éventuel. Nul ne s'en étonnera.

Le mariage des diacres, ou plus exactement l'admission à cet ordre de pères de famille, a des adversaires résolus. Ils craignent pour le présent une raréfaction des vocations sacerdotales, pour l'avenir la suppression du célibat ecclésiastique. Ces objections viennent le plus souvent d'adversaires purs et simples de la rénovation du diaconat.

Certains partisans (Epagneul, Schamoni un moment), craignant de voir échouer l'ensemble du projet en raison de ces craintes autour du mariage des diacres, évitent de trop se prononcer et établissent l'utilité de diacres célibataires. D'autre part ils se portent garants de la possibilité de leur recrutement.

Mais la plupart, les missionnaires surtout, estiment au contraire que « l'état célibataire ne convient pas aux diacres dans les pays où leur ministère serait le plus nécessaire et n'attirerait guère de candidats » (D' Souza d'après Winninger et Hornef). Pour nos auteurs le diaconat étant une vocation bien spéciale, on n'a pas lieu de craindre qu'il fasse figure d'un choix face au sacerdoce. Enfin ils dépeignent comme une richesse accrue de l'état clérical cette coexistence d'un clergé généreux par le renoncement au mariage et d'un clergé généreux par son engagement dans la vie familiale. Le service paroissial recevrait le concours de l'épouse du diacre que Schamoni verrait spécialisée dans les œuvres de charité concrète. Tout l'effort fait depuis quelques décades pour mettre en forme une spiritualité conjugale trouverait dans le mariage du diacre sa consécration et une garantie de persévérance. Comme on le voit les avantages ne manquent pas et il ne s'agit pas seulement de céder aux circonstances.

Adversaires comme partisans évitent que soit posé dans son ensemble le délicat problème du célibat ecclésiastique. Quoiqu'on pense là-dessus, on regrettera cette fâcheuse tendance à fuir les questions dès qu'on les sent trop irritantes.

Le diaconat pose bien d'autres questions concrètes. Sera-t-il un diaconat à « plein temps », et donc rétribué (Winninger) ou bien un diaconat « à temps limité », laissant place à un métier profane? Sagement beaucoup pensent que chaque pays pourrait avoir sa propre formule : les diacres catéchistes de mission auraient, par exemple, une vie toute dévouée à la tâche d'Église, tandis que d'autres diacres apparaîtraient surtout pour l'office liturgique du dimanche (W. Schamoni étudie longuement plusieurs types de vie diaconale).

On n'a pas manqué aussi d'aborder la question de la formation des futurs ministres. Sur ce point également, admettre une grande diversité semble sagesse. Quelques bonnes sessions et une retraite prolongée pourraient suffire en certains cas. Par contre les études d'un diacre destiné à l'enseignement religieux de lycéens devraient être tout aussi poussées que celles d'un prêtre. Des instituts spécialisés sont projetés par les uns, tandis que d'autres aimeraient mieux voir nos séminaires s'ouvrir à tous les futurs clercs, dont souvent la vocation se différencierait en cours de formation (W. Schamoni).

*
* *

Les promoteurs d'une restauration du diaconat aiment à se prévaloir de la courte parabole du père de famille tirant de son trésor « du vieux et du neuf ». L'antique diaconat, pour revivre utilement de nos jours, a besoin d'un esprit neuf. Les auteurs que nous avons fait parler ici n'ont pas manqué de hardiesse. Les critiques que nous nous sommes permis de leur adresser ne sont que pour provoquer à plus de hardiesse encore.

Régis-Claude GEREST, o. p.